

SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL)

Avocats

56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE

Tél : 04.50.97.21.81

fallion-dubreuil@wanadoo.fr

Vente aux enchères publiques

à MEGEVE (74120)

dans l'ensemble immobilier

dénommé « Chalet Sancta Maria »

au 105, chemin Saint Michel

d'un appartement au rez-de-chaussée

de 36,94 m² (loi Carrez)

avec terrasse et cave

Mise à prix :

**TREIZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT
DEUX EUROS ET QUARANTE SEPT CENTIMES**

(13 382,47 €), frais en sus

Le JEUDI 7 NOVEMBRE 2024 à 14 h 00

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières du **Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74)**, au Palais de Justice, 18 quai du Parquet.

Désignation des biens

Sur la commune de **MEGEVE (74120)**, au 105, chemin Saint Michel, dans un ensemble immobilier dénommé « Chalet Santa Maria » cadastré section AD numéro 50, les lots suivants :

- **deux (2)**: au rez-de-chaussée, un appartement d'une surface loi Carrez totale de **36,94 m²** et d'une surface au sol totale de 37,97 m², composé d'une entrée, d'une cuisine fermée, d'un séjour avec terrasse, d'une chambre et d'un WC avec les 755/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes. Il est précisé que le diagnostic de performance énergétique est de type G.
- **vingt-deux (22)** : au sous-sol une cave avec les 8/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes.

Occupation : à la date du PV de description, le bien était occupé par le débiteur saisi.

Syndic de copropriété : la copropriété est régie par la société BOAN & Compagnie, 40 rue Ambroise Martin 74120 MEGEVE (04.50.21.13.74 – syndic@agenceboan.com).

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé par Maître Frédérique NEGRI, commissaire de justice salariée de la SAS SAGE et Associés, le 1^{er} février 2024, annexé au cahier des conditions de la vente.

Visite : Par commissaire de justice, **le vendredi 18 octobre 2024 de 11 heures à 12 heures**

Enchères : (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : elles ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un **chèque de banque** d'un montant de **3 000,00 €** ou d'une caution bancaire irrévocable.

Renseignements :

1. **Au greffe du TJ de BONNEVILLE (04.50.25.48.00)**, où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 28 février 2024 et du PV de description y annexé (RG N° 24/000400)
2. **Au cabinet de la SELARL F.D.A. (FALLION-DUBREUIL, avocats et sur**
<https://avoventes.fr/cabinet/fda-fallion-dubreuil-bonneville>

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 23 septembre 2024
SELARL F.D.A